

*Siège social :*

BP 119  
36200 Argenton s/Creuse  
02 54 01 09 00  
info@cc-valleedelacreuse.fr

*Antenne territoriale d'Eguzon :*

4 route du Moulin de l'Etang  
36270 Eguzon-Chantôme  
02 54 47 47 20  
antenne.eguzon@cc-valleedelacreuse.fr

*Antenne territoriale d'Argenton :*

8 rue du Gaz  
36200 Argenton s/Creuse  
02 54 01 09 00  
antenne.argenton@cc-valleedelacr

## **ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT** **n° 170830-ARR-01**

portant mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Ceaulmont-les-Granges

**Le Président,**

*Vu les articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;*

*Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;*

*Vu la délibération du conseil municipal de Ceaulmont en date du 12/12/2012 prescrivant la révision de la carte communale en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;*

*Vu la délibération du conseil municipal de Ceaulmont en date du 24/06/2015 actant le transfert de la compétence "gestion des documents d'urbanisme" vers la communauté de communes du Pays d'Eguzon - Val de Creuse ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date 07/04/2016 actant la fusion de la communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse et de la communauté de communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse ;*

*Vu la création au 01/01/2017 de la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse en date du 06/04/2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Ceaulmont et tirant le bilan provisoire de la concertation ;*

*Vu les avis des personnes publiques associées (PPA) émis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Ceaulmont arrêté le 06/04/2017 ;*

*Vu les pièces du dossier composant le projet de Plan Local d'Urbanisme de Ceaulmont soumis à enquête publique ;*

*Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges désignant M. LALEVEE Lionel, en qualité de commissaire enquêteur ;*

**ARRÊTE :**

**Article 1er**

*Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Ceaulmont pour une durée de 30 jours, à compter du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017 inclus.*

## **Article 2**

*M. LALEVEE Lionel été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Limoges.*

## **Article 3**

*Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles en mairie de Ceaulmont aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.*

## **Article 4**

*Le public pourra adresser ses observations écrites, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse mail [mairie.ceaulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie.ceaulmont@wanadoo.fr), au commissaire enquêteur en mairie de Ceaulmont.*

## **Article 5**

*Le commissaire enquêteur recevra en mairie pour 3 permanences :*

- *Lundi 25 Septembre 2017, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, en mairie de Ceaulmont-les-Granges*
- *Samedi 14 Octobre 2017, de 9 heures à 12 heures en mairie de Ceaulmont-les-Granges*
- *Mercredi 25 Octobre 2017, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, en mairie de Ceaulmont-les-Granges*

## **Article 6**

*A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.*

## **Article 7**

*A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, en mairie de Ceaulmont-les-Granges.*

## **Article 8**

*Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Indre, à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges et à Monsieur le Directeur de la Direction départementale des territoires de l'Indre.*

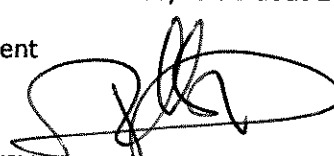
## **Article 9**

*Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.*

A Argenton-sur-Creuse, le 31 août 2017

Le Président

Vincent MILLAN



---

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Acte publié et transmis en préfecture le 5 septembre 2017

Voies et délais de recours : cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.